

mé de ces rapports qui permettrait d'en prendre facilement connaissance; j'avais en cela l'idée que, après en avoir fait l'étude et si la décision était prise de déposer les rapports, ils pourraient être déposés en entier. Les sommaires seraient là pour que les gens puissent les lire, pour que les journaux puissent s'en servir ou pour quiconque voudrait les consulter. Cette question est à l'étude et j'espère qu'elle sera réglée prochainement.

L'honorable député de Parkdale a parlé des renforts. Je ne crois pouvoir rien ajouter aux remarques que j'ai faites et qui sont consignées aux pages 477 et 478 du hansard. Il y a longtemps déjà que nous avons terminé l'étude de cette question. L'honorable député l'a soulevée ce soir. Je lui répondrai que je n'ai rien à ajouter ni à retrancher aux renseignements que j'ai donnés alors au comité. Je ne prendrai pas le temps de relire mes remarques, mais je me suis expliqué aussi succinctement que j'ai pu. Je les ai faites simplement et je crois qu'elles sont claires. La seule chose qui laisse un doute dans l'esprit de l'honorable représentant est la question de savoir si nous avons pris ou non toutes les mesures voulues pour combler les pertes. A cet égard, je ne puis que le référer à ce que j'ai déjà dit, savoir qu'après consultation avec ceux qui, à mon sens, sont le mieux renseignés, et tenant compte des circonstances qui peuvent se présenter, je crois que les mesures prises en vue de combler les pertes sont suffisantes. Je lui ai dit, comme je l'ai dit au comité, que la réserve actuellement en Grande-Bretagne répond bien à nos prévisions, comporte un effectif complet et qu'elle sera réduite à mesure que, malheureusement, nous subirons des pertes. En vue de maintenir cette réserve ou pour la compléter, nous comptons appeler 4,000 hommes par mois pendant l'année et si nous y arrivons cela signifiera qu'à la fin de l'année, quand nous aurons subi des pertes—si elles ne sont pas supérieures à la proportion prévue—la réserve d'outre-mer sera encore maintenue et l'effectif dont nous disposerons au Canada ne sera pour ainsi dire pas diminué.

Ainsi que je l'ai déjà dit au comité, il y aura au Canada, à la fin de mars de cette année, environ 60,000 hommes enrôlés pour le service général et aptes à servir outre-mer, dans les centres d'entraînement et dans les unités de l'armée. Telle est notre estimation.

L'hon. M. HANSON: Sont-ce des volontaires?

L'hon. M. RALSTON: Oui. Je le répète, ces hommes seront graduellement envoyés outre-mer à raison d'environ 4,000 par mois. Nous comptons sur l'enrôlement d'un nombre

à peu près semblable d'hommes. Si cette prévision se réalise, la réserve que nous avons outre-mer,—pourvu que le chiffre estimatif des pertes ne soit pas dépassé,—sera maintenue à son effectif actuel et le nombre d'hommes stationnés au Canada restera exactement le même. Si les enrôlements fléchissent, c'est-à-dire s'il se produit une diminution vers la fin de l'année, notre réserve d'outre-mer se trouvera maintenue à cette époque tandis que notre réserve au Canada sera diminuée d'autant. Je ne crois pas pouvoir donner plus de précisions sur ce point.

Je dois ajouter qu'il y a encore au Canada environ 50,000 hommes appelés sous le régime de la loi sur la mobilisation des ressources nationales, qui seraient disponibles comme renforts, advenant une situation critique, pourvu que les dispositions nécessaires soient prises. L'honorable député s'est plaint de ce que les mesures nécessaires n'aient pas été prises immédiatement, et naturellement son opinion sur ce point diffère de celle de quelques-uns d'entre nous.

M. GRAYDON: J'ai un renseignement à demander. Le ministre a déclaré à propos d'une question que j'ai soulevée vers la fin de la séance, hier soir, qu'il y avait au Canada environ 73,000 hommes recrutés sous le régime de la L.M.R.N. Or, il vient de dire qu'il y en a 60,000. J'imagine qu'il est en mesure d'expliquer l'écart entre ces deux chiffres.

L'hon. M. RALSTON: En effet. J'ai dit 60,000 et c'est là une estimation modérée. J'aurais dû mentionner qu'en donnant le nombre éventuellement disponible pour outre-mer, je n'en comptais que 50,000.

M. GRAYDON: C'est-à-dire 50,000 sur 73,000?

L'hon. M. RALSTON: Oui. Mon honorable ami m'a posé une question au sujet de ces 73,000 hommes; voici les chiffres. Vers la mi-janvier, l'armée comptait environ 73,000 recrues enrôlées en vertu de la L.M.R.N. Sur ce nombre, 47 p. 100 faisaient partie des troupes combattantes au Canada; 15 p. 100 comptaient parmi les troupes non combattantes, 20 p. 100 recevaient leur instruction militaire, 8 p. 100 étaient aux dépôts de resélection et de réaffectation et 7 p. 100 en congé. Je veux dire par là qu'ils ont obtenu un congé prolongé pour travailler à la coupe du bois, dans les mines et ainsi de suite. Ce 7 p. 100 représente à peu près 5,000 hommes, de sorte que le nombre des hommes que nous avons au Canada, exception faite de ceux qui sont en congé s'élève à quelque 68,000. Sur ce nombre, je suis d'avis qu'environ 50,000 seraient physiquement aptes à servir outre-mer.